



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 29 OCTOBRE 2018 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Pierre TOIRE, Patrick VIAUD, Guillaume VERNEYRE, Nicolas LACROIX, Jean-François RISPAL, Bruno BOUTET, Jean-Marie PEETERS, Sabrina DURVILLE,
Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Représentés, absents et excusés : Philippe MOURGUES représenté par Jean-Pierre FEL, Arnaud DARDON.

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD.

Sommaire

| | |
|---|---|
| 1. Approbation du compte-rendu du 13 septembre 2018 (DE_2018_61) | 1 |
| 2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations | 1 |
| 3. Modification du temps de travail d'un emploi (DE_2018_62)..... | 2 |
| 4. Convention de prestation de service d'aide au recrutement du Centre de Gestion du Cantal (DE_2018_63)..... | 2 |
| 5. Clôture des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement | 2 |
| 6. Décision modificative - Budget annexe de l'eau n°2 (DE_2018_64)..... | 2 |
| 7. Décision modificative - Budget annexe de l'assainissement n°2 (DE_2018_65) | 3 |
| Questions et informations diverses | 3 |

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (9 présents et 10 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 13 septembre 2018 (DE_2018_61)

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2018 dont chaque conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Au point "2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations" il manque le motif de la décision à savoir "Renonciation au droit de préemption urbain pour les biens suivants". Cette phrase sera rajoutée au compte-rendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE COMPLETER** le compte-rendu avec la précision ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le compte-rendu du 13 septembre 2018.

2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération principale du 29 avril 2014 et mise à jour du 12 octobre 2015 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

- **NEANT**

3. Modification du temps de travail d'un emploi (DE_2018_62)

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi afin de rationaliser son emploi du temps et prendre en compte le besoin de surveillance d'enfant le mercredi midi pendant le trajet de la navette scolaire.

PROPOSITIONS :

- **Agent de garderie**, ménage, animation des Temps d'Activités Périscolaires : actuellement emploi permanent à temps non complet de 24 heures hebdomadaires, proposition de porter, **à compter du 1er novembre 2018 à 24 heures 30 hebdomadaires** le temps de travail de cet emploi.

Le Maire précise que cette modification est inférieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi, il n'y a donc pas besoin de l'avis du Comité Technique.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de porter, à compter du 1er novembre 2018, de 24 heures (temps de travail initial) à 24 heures 30 (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'agent de garderie, ménage, animation des Temps d'Activités Périscolaires,
- **PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

4. Convention de prestation de service d'aide au recrutement du Centre de Gestion du Cantal (DE_2018_63)

M. le Maire informe le Conseil de la demande de mutation du secrétaire de mairie actuel et de la nécessité, dans les prochaines semaines, de procéder au recrutement d'un nouvel agent pour le remplacer.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal propose une prestation de service d'aide au recrutement subordonnée à la signature d'une convention.

Après avoir pris connaissance de cette convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à recourir au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal pour la mise en place d'un accompagnement et d'aide au recrutement,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de prestation de service correspondante.

5. Clôture des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Délibération reportée à un Conseil Municipal ultérieur.

6. Décision modificative - Budget annexe de l'eau n°2 (DE_2018_64)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--|----------|----------|
| 6068 | Autres matières et fournitures | 2417.40 | |
| 671 | Charges exceptionnelles opérat° gestion | 1328.51 | |
| 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs | 117.60 | |
| 701249 | Reversement redevance agence de l'eau | -764.00 | |
| 706129 | Reversement redevance modernisat° agence eau | -271.00 | |
| 704 | Travaux | | 1328.51 |

| | | | |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 771 | Produits exception. / opérations gestion | | 1500.00 |
| | | TOTAL : | 2828.51 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| | | TOTAL : | 0.00 |
| | | TOTAL : | 2828.51 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

7. Décision modificative - Budget annexe de l'assainissement n°2 (DE_2018_65)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 61523 | Entretien, réparations réseaux | 3000.00 | |
| 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | -1000.00 | |
| 771 | Produits exception. / opérations gestion | | 2000.00 |
| | | TOTAL : | 2000.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| | | TOTAL : | 0.00 |
| | | TOTAL : | 2000.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.
Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.**

Questions et informations diverses

- **Plan Communal de Sauvegarde** : voir pour sa mise à jour et effectuer un exercice.

Dates

- **11 novembre** : Messe à 10h00. 11h15 commémoration au monument aux morts.

Questions du public

- NEANT

Le secrétaire de séance, Patrick VIAUD.